

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires
Service eau-environnement
Cellule milieux aquatiques
Références : MA/DD

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de BONS-EN-CHABLAIS

Le public est informé que par arrêté préfectoral n° DDT-2017-1450 du 2 août 2017 est prescrite une enquête publique, au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement, sur la demande de M. le Président de la communauté d'agglomération de Thonon-les-Bains, sise Château de Bellegarde, 2 place de l'hôtel de Ville, 74200 Thonon-les-Bains, désigné comme le pétitionnaire, par laquelle il sollicite l'autorisation environnementale du projet relatif à l'extension de la ZAE des Bracots, 2^{ème} phase, sise sur le territoire de la commune de Bons-en-Chablais (74890). Ce projet est soumis à étude d'impact et a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en date du 27 mars 2017.

Un dossier sera déposé à la Mairie de Bons-en-Chablais (*siège de l'enquête*), pendant 1 mois, du lundi 28 août au jeudi 28 septembre 2017 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture de la Mairie.

Un accès gratuit au dossier de demande d'autorisation est également possible sur un poste informatique qui sera mis à disposition à la mairie de Bons-en-Chablais aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public.

Le dossier de demande d'autorisation pourra être également consultable sur le site Internet des services de l'Etat www.haute-savoie.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête publique.

Madame ROUXEL Pascale, Ingénieur conseil en environnement-assainissement, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie, ou adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en Mairie de Bons-en-Chablais. Le public pourra éventuellement transmettre ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Le commissaire-enquêteur siégera en personne en Mairie les :

Nom commune	Dates permanence	Heures permanence
Bons-en-Chablais	Lundi 4 septembre 2017	14 h 30 / 16 h 30
	Mercredi 13 septembre 2017	10 h 00 / 12 h 00
	Samedi 23 septembre 2017	08 h 30 / 12 h 00

Après clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée dans la Mairie concernée et publiée sur le site Internet des services de l'Etat. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation
P/Le directeur départemental des territoires
La chef du service eau-environnement



Isabelle LHEUREUX